



**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le douze novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal d'Is-sur-Tille, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Thierry DARPHIN, Maire.

Présents : M. T. DARPHIN ; M. P. PERSIGNY ; Mme C. SOLDATI ; M. V. SAUVAGEOT ; Mme F. RABIET ; M. J. DEHEE ; Mme M. KAISER ; M. F. LESCURE ; Mme A. LALLEMAND ; Mme L. CARDINAL ; Mme E. SMET ; Mme C. PERRIER ; M. J-F. BRIGAND ; M. M. CUCHE ; M. G. LE BOURVA ; Mme S. NAIGEON ; Mme C. STAIGER ; M. S. DALOZ ; M. A. AUFFRET ; M. D. ORRY ; Mme S. CHAUVINEAU ; M. G. PASSEREAU ; M. A. DELEGUE.

Excusés : M. J-P. LATOUCHE procuration à M. T. DARPHIN ; Mme B. DECLAS procuration à C. STAIGER ; M. O. BURDIN procuration à Mme S. NAIGEON ; Mme D. LETOUZEY procuration à Mme S. CHAUVINEAU.

### **Désignation d'un secrétaire de séance.**

Madame Sabine NAIGEON, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 septembre 2015.**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 22 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité avec les modifications.

### **URBANISME**

#### **1. Modification simplifiée du PLU : présentation du bilan de la mise à disposition du public et approbation**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification simplifiée du PLU.

#### **2. Droit de préemption urbain**

Le Conseil municipal, donne acte à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner présentées.

### **DOMAINE ET PATRIMOINE**

#### **3. Acquisition des parcelles AM 18, 19 et 20**

Le Conseil municipal avec 26 voix « pour » et une abstention approuve l'acquisition d'une partie des parcelles AM 18, AM 19 et AM 20.

#### **4. Cession d'un terrain pour l'installation d'un centre de loisirs par la COVATI**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession à l'euro symbolique des parcelles AO 336 et AO 401.

#### **5. Convention avec System Group pour le football club**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise à disposition des locaux.

### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

#### **6. Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale**

Le Conseil municipal, avec 22 voix « pour » et 5 abstentions, émet un avis favorable à la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale.

### **FINANCES**

#### **7. Décision modificative n°2**

Le Conseil municipal, avec 22 voix « pour » et 5 voix « contre », approuve la décision modificative n°2 relative au budget communal.

#### **8. Attribution d'une subvention à l'association Escale 21 pour le CLAS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 250 € à l'association Escale 21.

#### **9. Fonds de concours SICECO**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO.

Le Maire,  
Thierry DARPHIN